

# ACTION NATIONALE POUR S'ASSURER DE L'INTÉGRITÉ DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

Lors de l'élection présidentielle 2017, de nombreuses anomalies sont apparues entre les résultats des Bureaux de Vote et les résultats publiés par le Ministère de l'Intérieur. La validation des résultats par le Conseil Constitutionnel dès le mardi a empêché toute contestation.

C'est pourquoi il a semblé nécessaire de mettre en place un outil de vérification qui permettra aux citoyens bénévoles de transmettre les résultats des Bureaux de Vote. Cet outil permettra de comparer les résultats collectés avec ceux publiés par le Ministère de l'Intérieur.

Le succès de l'opération dépendra du nombre de personnes qui voudront bien s'y impliquer. Le site CCE se trouve à <https://controlecitoyenelection.com>

Le site CCE a été prévu pour qu'une personne puisse entrer les résultats de son Bureau de Vote, **mais aussi les résultats d'autres Bureaux, par exemple des Bureaux qui se trouvent dans les mêmes locaux ou à proximité**. Ceci nécessite d'être présent dans le Bureau de Vote à la fin du dépouillement pour photographier le tableau des résultats qui y sera obligatoirement affiché.

Pour les plus courageux, il devrait être possible d'obtenir **tous les résultats d'une même commune dans le Bureau Centralisateur qui se trouve souvent en mairie**. Ce Bureau centralise les résultats de tous les autres Bureaux de Vote avant de les communiquer à la préfecture. Là aussi, il faut être présent dans le Bureau Centralisateur au moment où les résultats de tous les Bureaux de Vote seront affichés pour prendre des photos.

Et les plus motivés peuvent contacter leur entourage (famille, amis, collègues etc) pour qu'ils leur envoient une photo résultats de leur Bureau de Vote ou encore du tableau récapitulatif de l'ensemble des Bureaux de la commune normalement disponible au Bureau Centralisateur.

## PROCÉDURE POUR S'INSCRIRE SUR UN BUREAU DE VOTE

*Le site étant en évolution permanente pour simplifier au maximum l'accès aux utilisateurs, il est probable que cette procédure ne corresponde pas exactement à ce que vous trouverez sur le site.*

Vous vous identifiez dans l'application CCE avec une adresse email. Cette adresse va être utilisée pour vous envoyer un **code d'accès**.

Pour s'inscrire sur un nombre de Bureaux supérieur au maximum autorisé (10), il suffit d'envoyer une demande par courriel à [controlecitoyenelection@protonmail.com](mailto:controlecitoyenelection@protonmail.com) de façon à ce que l'administrateur vous ouvre l'accès aux Bureaux supplémentaires précisés dans le courriel : soit une commune complète, soit une liste de Bureaux avec leur numéro dans la commune.

Pour vous inscrire sur un ou plusieurs Bureaux de Vote :

- Allez à l'URL <https://controlecitoyenelection.com>
- Lisez et acceptez la charte

- Cliquez sur le bouton **INSCRIPTION**.
- Entrez votre adresse email  
Le **code d'accès** demandé est envoyé par courriel à cette adresse.
- Entrez le **code d'accès**.
- Choisissez un pays ou un département pour la France
- Cliquez sur un Bureau de Vote de la liste pour le sélectionner.  
Une ligne du tableau des Bureaux de Vote peut apparaître en trois couleurs :
  - Noir : Bureau de Vote non couvert
  - Bleu : Bureau de Vote pris en charge par une ou deux personnes
  - Rouge : Bureau de Vote pris en charge par trois personnes (maximum admis)

Un **mot de passe** est généré (toujours le même, quel que soit le nombre de Bureaux). Il sera indispensable au moment de vous identifier pour la **SAISIE DES RESULTATS**.

Si vous retournez sur le site pour vous inscrire sur d'autres Bureaux de Vote ou simplement consulter l'évolution des inscriptions, le bouton **INSCRIPTION** est remplacé un bouton **AJOUT DE BUREAUX DE VOTE**.

## **PHOTOS DU TABLEAU DES RÉSULTATS**

Dans un bureau de vote, prenez la photo du tableau des résultats qui y est obligatoirement affiché. Ce tableau n'a pas une forme normalisée. Il est probable que ce soit une feuille A4 présentée verticalement, espérons-le avec en entête le nom de la commune et le numéro du bureau de vote. Si ce n'était pas le cas, prenez soin vous-même de bien identifier chaque photo si vous en prenez plusieurs.

Au bureau centralisateur dans les communes où existent plusieurs lieux de vote, il devrait s'y trouver un tableau récapitulatif de tous les bureaux sans que cela semble être une obligation mais plutôt une tradition. Prenez en photo le tableau complet et, si le tableau est grand, prenez également des photos partielles rapprochées pour être certain de pouvoir exploiter les chiffres.

Conservez ces photos quelques jours jusqu'à ce que vous constatiez que l'équipe CCE a terminé ses traitements.

## PROCÉDURE POUR SAISIR LES RÉSULTATS

- Allez à l'URL <https://controlecitoyenelection.com>
- Cliquez sur le bouton **SAISIE DES RESULTATS**
- Entrez votre adresse email
- Entrez le **mot de passe** fourni au moment de la sélection du Bureau de Vote.  
Si vous n'avez qu'un seul bureau, la page de saisie s'affiche immédiatement.  
Si vous avez au moins 2 bureaux, la liste des Bureaux de Vote choisis s'affiche  
Une ligne du tableau des Bureaux de Vote peut apparaître en trois couleurs :
  - Noir : résultats non saisis pour ce Bureau
  - Bleu : il reste soit les résultats à saisir soit la photo à envoyer
  - Rouge : résultats saisis et photo envoyée
- Sélectionnez un Bureau de Vote et saisissez les résultats.  
Concernant l'ajout des **Photos de la feuille de résultat ou du journal** ou toutes autres photos prouvant la validité de vos chiffres, l'administrateur se réserve la possibilité de bloquer l'envoi des photos le dimanche soir afin d'éviter une éventuelle surcharge du serveur.  
Si cela se produit, envoyez juste les résultats saisis et revenez tranquillement sur le site le lendemain pour envoyer les photos.  
Le site (avec les inscriptions, la saisie et l'affichage des résultats) restera accessible durant toute la période des élections.
- Validez

Vous pouvez revenir autant de fois que vous voulez sur une saisie déjà effectuée pour la modifier ou (ré)envoyer des photos. **Il n'est pas nécessaire de (re)valider les résultats juste pour envoyer une photo.**

***A défaut d'obtenir une photo dans un bureau de vote, vous pourrez saisir des résultats provenant de toute autre source en cochant la case RESULTAT JOURNAL. Cela englobe les journaux et également les résultats saisis à partir d'un site Internet (par exemple mairie, préfecture, ministère de l'Intérieur, site Internet d'un média, etc.). Comme preuve, il faudra télécharger une photo de la source au format JPEG ou PNG.***

Pour toute anomalie rencontrée ou demander de relever la limite du nombre de Bureaux de Votes que vous souhaitez contrôler, envoyez un courriel à :

[controlecitoyenelection@protonmail.com](mailto:controlecitoyenelection@protonmail.com)